

THE CITY OF SAINT JOHN NEW BRUNSWICK

A By-law respecting Fees for Fire Protection Services in The City of Saint John Arrêté concernant les droits associés aux services de protection contre les incendies de The City of Saint John

By-law Number LG -9

Arrêté numéro LG -9

An uncertified copy of this by-law is available online

Une copie non certifiée de l'arrêté est disponible en ligne

TABLE OF CONTENTS

TABLE DES MATIÈRES

Section	Description	Page	Article	Désignation	Page
	Recitals			Préambule	
1	Title	3	1	Titre	3
2	Definitions	3	2	Définitions	3
3	Interpretation	6	3	Interprétation	6
4	Fees	7	4	Droits	7
5	Repeal	7	5	Abrogation	7
	Schedule "A"	9		Annexe « A »	9
	Schedule "B"	11		Annexe « B »	11

RECITALS

AND WHEREAS, The City of Saint John deems it advisable to make this by-law to establish fees for fire protection services provided by or on behalf of the local government;

WHEREAS, paragraph 10(1)(i) of the Local Governance Act, S.N.B. 2017, c. 18, authorizes a local government to make by-laws for municipal purposes respecting programs and services provided by or on behalf of the local government;

AND WHEREAS, paragraph 10(6)(d) of the Local Governance Act authorizes a local government to establish fees for programs or services provided by or on behalf of the local government;

AND WHEREAS, notice of this by-law, and of the Common Council meeting at which this Bylaw was discussed, was provided in accordance with the provisions of the Local Governance Act.

NOW THEREFORE, the Common Council of A CES CAUSES, le conseil communal de The The City of Saint John, enacts as follows:

Title

This By-law may be cited as the Fire Protection Fees By-Law (hereinafter the "Bylaw").

Definitions

- The following definitions apply in this Bylaw.
- "building" means any structure used or intended for supporting or sheltering any use or occupancy; (bâtiment)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE, The City of Saint John estime souhaitable d'adopter le présent arrêté pour fixer des droits pour les services de protection contre les incendies offerts par ou pour le compte du gouvernement local.

ATTENDU QUE, l'alinéa 10(1)i) de la Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B. 2017, ch. 18, autorise un gouvernement local à prendre des arrêtés à des fins municipales concernant les programmes et les services qu'il fournit ou qui sont fournis pour son compte; et

ATTENDU QUE, l'alinéa 10(6)d) de la Loi sur la gouvernance locale autorise un gouvernement local à fixer des droits au titre des programmes ou des services que fournissent le gouvernement local ou qui sont fournis pour son compte; et

ATTENDU QUE, avis du présent arrêté et de la réunion du conseil communal à laquelle il a été débattu a été donné conformément à la Loi sur la gouvernance locale.

City of Saint John édicte:

Titre

Le présent arrêté peut être cité sous le titre 1 Arrêté concernant les droits associés à la protection les contre incendies (ci-après « l'arrêté ».

Définitions

- Les définitions qui suivent s'appliquent au présent arrêté.
- « bâtiment » désigne toute construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses; (building)

"City" City of (municipalité)

Saint John; « municipalité » désigne The City of Saint John; (City)

"Common Council" means the elected municipal council of the City; (conseil communal)

« conseil communal » désigne les membres élus du conseil municipal de la municipalité; (Common Council)

"Fire Chief" means the Chief of the Fire Department of the City; (chef des pompiers)

« chef des pompiers » désigne le chef de la d'incendies division des services de municipalité; (Fire Chief)

"fire code" means the current edition of the National Fire Code of Canada adopted by the Province of New Brunswick in the Fire Prevention and Inspection Regulation, NB Reg 82-20; (code de prévention des incendies)

« code de prévention des incendies » désigne l'édition actuelle du Code national de prévention des incendies du Canada adopté par la province du Nouveau-Brunswick dans le Règlement sur l'inspection et sur la prévention des incendies, Règl. du N.-B. 82-20; (fire code)

"Fire Department" means the Fire Department of the City; (division des services d'incendies)

« division des services d'incendies » désigne la services division des d'incendies de municipalité; (Fire Department);

"fire inspection" means an inspection carried out by a fire prevention officer or local assistant to determine compliance with the building standards and fire prevention standards incorporated in the Fire Prevention and Inspection Regulation, NB Reg 82-20, and prescribed for the purposes of the Fire Prevention Act, R.S.N.B. 1973, c F-13; (inspection de sécurité-incendie)

« inspection de sécurité-incendie » désigne une inspection menée par un agent de prévention des incendies ou un assistant local pour déterminer la conformité aux normes de construction et de prévention des incendies intégrée dans le Règlement sur l'inspection et sur la prévention des incendies, Règl. du N.-B. 82-20, et et visée par règlement pour l'application de la Loi sur la prévention des incendies, L.R.N.-B. 1973, ch. F-13; (fire inspection)

"fire inspection clearance letter" means a letter or electronic correspondence indicating that with respect to a particular building or occupancy there are no violations or that the outstanding violations were corrected; (lettre d'attestation d'inspection de sécurité-incendie)

« lettre d'attestation d'inspection de sécurité-incendie » désigne une lettre ou une correspondance électronique qui précise qu'en ce qui concerne un bâtiment ou une occupation quelconque aucune infraction n'existe ou que les infractions qui avaient été identifiées ont été corrigées; (fire inspection clearance letter)

"fire inspection frequency schedule" means the fire inspection frequency schedule for the inspection of buildings in the Province of New

« calendrier visant la fréquence des inspections désigne le calendrier de sécurité-incendie » visant la fréquence des inspections Brunswick adopted by the Office of the Fire sécurité-incendie pour l'inspection des bâtiments

Marshal in Bulletin No. 2015-02; (calendrier visant la fréquence des inspections de sécurité-incendie)

"fire prevention officer" means a fire prevention officer appointed under the Saint John Fire Protection By-law, By-law Number M-34, or a local assistant appointed under the Fire Prevention Act, R.S.N.B. 1973, c F-13; (agent de prévention des incendies)

"fire watch" means the active process of keeping watch or patrol on hot works or fire hazards in an area which does not have working automatic fire warning systems or fire suppression systems; (piquet d'incendie)

"fireworks" means and includes any combustible or explosive composition, or any substance or combination of substances, or articles prepared for the purpose of producing a visible or an audible effect by combustion, explosion, deflagration or detonation; (pièces d'artifice)

"fireworks permit" means a permit issued under the Saint John City Fireworks By-law, By-law Number C-5; (permis pour les pièces d'artifice)

"local assistant" means a local assistant appointed under the *Fire Prevention Act*, R.S.N.B. 1973, c F-13; (assistant local)

"occupancy" means and includes assembly occupancy, care occupancy, mercantile occupancy, residential occupancy and treatment occupancy, as defined under the fire code; (usage)

"occupant load" means the number of persons for which a building or part thereof is designed; (nombre de personnes)

dans la province du Nouveau-Brunswick adopté par le Bureau du prévôt des incendies dans le Bulletin n° 2015-02; (fire inspection frequency schedule)

« agent de prévention des incendies » désigne un agent de prévention des incendies nommé en vertu de l'Arrêté sur la protection contre les incendies de Saint John, arrêté numéro M-34, ou un assistant local nommé en vertu de la Loi sur la prévention des incendies, L.R.N.-B. 1973, ch. F-13; (fire prevention officer)

« piquet d'incendie » désigne le processus actif de surveiller ou de patrouiller les travaux à chaud ou les risques d'incendie dans un secteur qui n'est pas muni de système d'alarme incendie automatique ou de système d'extinction des incendies; (fire watch)

« pièces d'artifice » désigne et s'entend notamment de tout composé combustible ou explosif, de toute substance ou combinaison de substances ou d'articles préparés en vue de produire un effet visible ou audible par combustion, explosion, déflagration ou détonation; (fireworks)

« permis pour les pièces d'artifice » désigne un permis délivré en vertu de l'Arrêté de Saint John sur les pièces d'artifice; (fireworks permit)

« assistant local » désigne un assistant local nommé en vertu de la *Loi sur la prévention des incendies*, L.R.N.-B. 1973, ch. F-13; (local assistant)

« usage » désigne et inclut les établissements de réunions, les établissements de soins, les établissements commerciaux, les habitations et les établissements de traitement, tels que définis dans le code de prévention des incendies; (occupancy)

« nombre de personnes » désigne le nombre d'occupants pour lequel un bâtiment, ou une partie de bâtiment, est conçu; (occupant load)

"occupant load card" means a card containing the occupant load of a building; (carte indiquant le nombre de personnes)

"person" includes a corporation, partnership or society and the heirs, executors, administrators or other legal representatives of a person as well as any owner, occupant, tenant or other person having use, occupation, charge or control of any building, structure or place in the City; (personne)

"pyrotechnics" means a fireworks display; (pyrotechnie)

"special event" means

- (a) a public event conducted for the advancement of charitable, educational or community objectives,
- (b) a public event designated by the City as an event of significance to the City, or
- (c) a public event conducted without the intention of commercial or personal gain or profit. (événement spécial)

Interpretation

- Rules for interpretation of the language used 3 in this By-law are contained in the lettered s'appliquent au présent arrêté: paragraphs as follows:
 - The captions, article and section (a) names and numbers appearing in this Bylaw are for convenience of reference only and have no effect on its interpretation.
 - (b) This By-law is to be read with all

« carte indiquant le nombre de personnes » désigne une carte qui indique le nombre de personnes pour lequel un bâtiment est conçu; (occupant load card)

« personne » y sont assimilés une corporation, une société en nom collectif, une société, et les héritiers. exécuteurs testamentaires. administrateurs ou autres représentants légaux d'une personne, de même que tout propriétaire, occupant, locataire ou autre personne ayant l'usage, l'occupation, la garde ou la surveillance d'un bâtiment, d'une construction ou d'un endroit dans la municipalité de Saint John; (person)

« pyrotechnie » désigne le tir de pièces d'artifice; (pyrotechnics)

« événement spécial » désigne

- a) un événement public organisé en vue de l'avancement d'objectifs caritatifs, éducatifs ou communautaires.
- b) un événement public désigné par la municipalité comme ayant une portée importante pour la municipalité, ou
- c) un événement public organisé sans aucun but commercial ou qui ne soit pas organisé en vue de rapporter un gain personnel ou de faire un profit personnel. (special event)

Interprétation

- Les règles d'interprétation suivantes
 - Les titres, intertitres et numéros des a) dispositions ne servent qu'à faciliter la consultation de l'arrêté et ne doivent pas servir à son interprétation.
 - b) Le le nombre genre ou

changes of gender or number required by the context.

- (c) Each reference to legislation in this By-law is printed in Italic font. The reference is intended to include all applicable amendments to the legislation, including successor legislation. Where this By-law references other by-laws of the City, the term is intended to include all applicable amendments to those by-laws, including successor by-laws.
- (d) The requirements of this By-law are in addition to any requirements contained in any other applicable by-laws of the City or applicable provincial or federal statutes or regulations.
- (e) If any section, subsection, part or parts or provision of this By-law, is for any reason declared by a court or tribunal of competent jurisdiction to be invalid, the ruling shall not affect the validity of the By-law as a whole, nor any other part of it.
- The Schedules attached to this Bylaw are included in and shall be considered part of this By-law.

grammaticaux doivent être adaptés au contexte.

- Les renvois législatifs paraissent en italique. Le renvoi à une loi vise également les modifications qui s'y appliquent, y compris toute législation de remplacement. Les renvois à d'autres arrêtés de The City of Saint John visent également les modifications qui s'y appliquent, y compris tout arrêté de remplacement.
- d) Les obligations qu'il crée s'ajoutent à celles découlant d'autres arrêtés applicables de The City of Saint John ou des lois ou règlements fédéraux ou provinciaux applicables.
- Si une disposition quelconque est déclarée invalide par un tribunal compétent pour quelque motif que ce soit, la décision n'entache en rien la validité de l'arrêté dans son ensemble ni de toute autre disposition.
- f) Les annexes jointes au présent arrêté sont incluses et doivent considérées comme faisant partie du présent arrêté.

Fees

- **4(1)** The City shall collect fees for fire protection services delivered by the Fire Department as described in Schedules A and B.
- 4(2) A person shall pay the fees described in 4(2) Une personne paie les droits décrits à Schedules A and B.

Repeal

A By-law of The City of Saint John 5 enacted on the 9th day of July 2018 entitled "By-9^e jour de juillet 2018 intitulé « Arrêté Nº M-34.1,

Droits

- 4(1) La municipalité perçoit des droits au titre des services de protection contre les incendies fournis par la division des services d'incendies comme décrits à l'annexe «A» et à l'annexe « B ».
- l'annexe « A » et à l'annexe « B ».

Abrogation

L'arrêté de The City of Saint John édicté le

law Number M-34.1, A By-law respecting Fees for Fire Protection Services in The City of Saint John" and all amendments thereto are repealed.

Arrêté concernant les droits associés aux services de protection contre les incendies de The City of Saint John », ensemble ses modifications, sont abrogés.

IN WITNESS WHEREOF the City of Saint John has caused the Corporate Common Seal of the said City to be affixed to this by-law the 6th day of July, A.D. 2020 and signed by:

EN FOI DE QUOI, The City of Saint John a fait apposer son sceau municipal sur le présent ARRÊTÉ le 6 juillet 2020, avec les signatures suivantes:

Mayor/Mare

Deputy Common Clerk/Adjointe greffière communale

First Reading Second Reading Third Reading

- June 22, 2020

- June 22, 2020

- July 6, 2020

Première lecture Deuxième lecture - le 22 juin 2020 - le 22 juin 2020

Troisième lecture

- le 6 juillet 2020

SCHEDULE "A"		ANNEXE « A »	
Item No. 1 Emergency Response Services		Rubrique N° 1 Services d'intervention d'urgence	
Expenses or cost recovery for emergency response services with respect to insured perils as identified in affected properties insurance policy		Dépenses ou recouvrement des coûts associés aux services d'intervention d'urgence en ce qui a trait aux risques assurables tels qu'identifiés dans la police d'assurance de la propriété concernée	
Description	Fees	Description	Droits
Overtime personnel cost:		Coût associé au personnel qui effectue des heures supplémentaires :	
Management employees	Expenses as outlined in the management terms and conditions	Employés cadres	Dépenses comme prévues dans les modalités et conditions d'emploi des employés-cadres
Unionized employees	Expenses as outlined in the current collective agreement	Employés syndiqués	Dépenses comme prévues dans la convention collective actuelle
Salvage Corp cost for security	Expenses to mobilize the Saint John Fire Police Salvage Corps for security of the scene	Coût associé à la sécurité offerte par le corps de sauvetage	Dépenses associées à la mobilisation du Saint John Fire Police Salvage Corps pour assurer la sécurité des lieux
Personnel rehabilitation cost:	Incident cost related to providing nourishment to response crews	Coût associé à la réhabilitation du personnel :	Coût de l'intervention associé à la nourriture offerte aux équipes d'intervention
Emergency response units:		Unités des interventions d'urgence :	
Destroyed equipment	Replacement cost less depreciation	Équipement détruit	Coût de remplacement moins la dépréciation
Maintenance / repair of equipment used at emergency incident	Actual cost of maintenance and /or repair	Entretien/réparation d'équipement utilisé lors d'une intervention d'urgence	Coût réel de l'entretien ou de la réparation

Firefighter gear - complete ensemble	1/100 cost per hour per person	Équipement de pompier – équipement complet	1/100 du coût horaire par personne
Firefighter SCBA / thermal imager	1/100 cost per hour per person	Pompier APRA / imageur thermique	1/100 du coût horaire par personne
Air monitoring / detection equipment	1/100 cost per hour	Surveillance de l'air/équipement de détection	1/100 du coût horaire
Power tools / hydraulic equipment	1/100 cost per hour	Outils électriques/équipement hydraulique	1/100 du coût horaire
Materials cost:		Coût des matériaux :	
• Water	Rate as established per Saint John Water	• Eau	Taux tel qu'établi par Saint John Water
• Foam	Replacement cost of used quantity	• Mousse	Coût de remplacement de la quantité utilisée
 Plus any additional costs for each and every incident 	Cost specific to each incident	Plus tout coût additionnel associé à chaque intervention	Coût spécifique associé à chaque intervention
Demolition cost:		Coût de démolition :	
Raze fire damaged building	Cost associated with demolishing fire damage building	Raser un bâtiment endommagé par un incendie	Coût associé à la démolition d'un bâtiment endommagé par un incendie
• Remove debris	Cost to remove and dispose of debris from fire damaged building or property	Éliminer les débris	Coût associé au retrait et à l'élimination des débris provenant d'un bâtiment ou d'une propriété endommagée par un incendie
Administration cost:		Frais administratifs :	
Gathering and recording of information including submission process	\$285.00	Collecte et enregistrement de l'information y compris le processus de soumission.	285 \$

SCHEDULE "B" Item No. 1 Stand-by Services Expenses or cost recovery for stand-by services		ANNEXE « B »		
		Rubrique N° 1 Services d'astreinte		
		Dépenses ou recouvrement des coûts associés aux services d'astreinte		
Description	Fees	Description Droits		
Fireworks	\$500.00 per hour	Pièces d'artifice	500 \$/l'heure	
Pyrotechnics (minimum attendance of 3 hours)	\$125.00 per hour for each fire prevention officer	Tir de pièces d'artifice (participation minimale de 3 heures)	125 \$/l'heure pour chaque agent de prévention des incendies	
Fire watch	\$500.00 per hour	Piquet d'incendie	500 \$/1'heure	
	No. 2 and Requests	Rubrique N° 2 Rapports et demandes		
Expenses and cost recovery for the search, production, redaction (if applicable), processing and distribution of reports and requests related to fire inspections and fire investigations		Dépenses et recouvrement des coûts pour la recherche, la production, le caviardage (si applicable), le traitement et la distribution de rapports et de demandes liées aux inspections de sécurité-incendie et aux enquêtes sur les incendies		
Description	Fees	Description	Droits	
Incident report (standard)	\$125.00	Rapport d'incident (standard)	125 \$	
Incident report (including fire investigation narrative)	\$250.00	Rapport d'incident (incluant la portion narrative de l'enquête sur un incendie)	250 \$	
Fire investigation report (summary version)	\$250.00	Rapport d'enquête sur un incendie (version sommaire)	250 \$	
Fire investigation report (complete version, including pictures and/or videos)	\$1,500.00	Rapport d'enquête sur un incendie (version complète incluant les photos et/ou vidéos)	1 500 \$	
Review of fire investigation report by	\$125.00 per hour for each fire prevention officer	Révision d'un rapport d'enquête sur un	125 \$ l'heure pour chaque agent de prévention des	

incendie par un agent incendies durant les

fire prevention officer during regular office

	hours	de prévention des incendies	heures régulières de bureau
	\$200.00 per hour for each fire prevention officer outside of regular office hours		200 \$ l'heure pour chaque agent de prévention des incendies à l'extérieur des heures régulières de bureau
Property information request	\$125.00 per civic address or \$125.00 per rental unit up to a maximum of \$1,500.00 \$250.00 per civic address or \$250.00 per rental unit up to a maximum of \$3,000.00 if request is to	Demande de renseignements concernant une propriété	125 \$ par adresse municipale ou 125 \$ par logement locatif jusqu'à un maximum de 1 500 \$ 250 \$ par adresse municipale ou 250 \$ par logement locatif jusqu'à un maximum de 3 000 \$
	be processed within three (3) business days or less		si la demande doit être traitée à l'intérieur de trois (3) jours ouvrables ou moins
	No. 3 pections	Rubrique N° 3 Inspections de sécurité-incendie	
Expenses or cost recovery for fire inspections following the fixed fire inspection frequency schedule including second and subsequent re-inspections		Dépenses ou recouvrement des coûts pour les inspections de sécurité-incendie suivant le calendrier visant la fréquence de sécurité-incendie établi, incluant l'inspection effectuée une deuxième fois et toute inspection subséquente.	
Description	Fees	Description	Droits
Fire inspection (following fixed fire inspection frequency schedule)	No fees applicable	Inspection de sécurité-incendie (suivant un calendrier visant la fréquence de sécurité-incendie établi)	Aucun droit applicable
First re-inspection	No fees applicable	Inspection effectuée à nouveau (première fois)	Aucun droit applicable
Second and subsequent	\$300.00 per re-inspection	Inspection effectuée à	300 \$ par inspection

	the outstanding violations were corrected		si les infractions ont été corrigées
Fire inspection clearance letter	\$150.00 per letter \$50.00 if letter required for a special event	Lettre d'attestation d'inspection de sécurité-incendie	150 \$ par lettre 50 \$ si la lettre est requise pour un événement spécial
Calculation of occupant load (except for new construction or when included in a fire inspection clearance letter)	\$100.00 per calculation \$200.00 per calculation if request is to be processed within six (6) business days or less	Calcul du nombre de personnes (sauf dans le cas d'une nouvelle construction ou lorsqu'il est inclus dans une lettre d'attestation d'inspection de sécurité-incendie)	100 \$ par calcul 200 \$ par calcul si la demande doit être traitée en six (6) jours ouvrables ou moins
Replacement of occupant load card	\$100.00 per replacement if re-calculation of occupant load is required	Remplacement d'une carte indiquant le nombre de personnes	50 \$ par remplacement si le recalcul du nombre de personnes est requis
Request for fire inspection (outside of fixed fire inspection frequency schedule)	\$250.00 per civic address or \$250.00 per rental unit up to a maximum of \$2,500.00	Demande d'inspection de sécurité-incendie (à l'extérieur du calendrier visant la fréquence de sécurité-incendie établi)	250 \$ par adresse municipale ou 250 \$ par logement locatif jusqu'à un maximum de 2 500 \$
Item No. 4 Evidence		Rubrique Nº 4 Éléments de preuve	
Expenses or cost recovery pertaining to the handling, storage and visual examination by third parties of fire investigation evidence		Dépenses ou recouvrement des coûts relatifs à la manutention, à l'entreposage et à l'examen visuel par des tierces parties d'éléments de preuve associés à une enquête sur un incendie	
Description	Fees	Description	Droits
Storage of retained evidence (beyond the date of completion of the preliminary fire investigation report)	\$50.00 a month per item	L'entreposage d'éléments de preuve conservés (au-delà de la date de finalisation du rapport d'enquête préliminaire sur un incendie)	50 \$ par mois par article

Retained evidence (visual examination by third parties)	\$88.00 per hour during regular office hours \$125.00 per hour outside of regular office hours	Éléments de preuve conservés (examen visuel par des tierces parties)	88 \$ 1'heure durant les heures régulières de bureau 125 \$ 1'heure à 1'extérieur des heures régulières de bureau
Item	No. 5	Rubrio	jue N° 5
Permits and (Other Services	Permis et au	itres services
Expenses or cost recovery for permits and non- emergency response services		Dépenses et recouvrement des coûts pour les permis et les services d'intervention non urgents	
Description	Fees	Description	Droits
Fireworks permit	\$50.00 for a special event or \$100.00 if the application is to be processed within eight (8) business days of the scheduled date for the special event \$150.00 for all other events or \$300.00 if application is to be processed within eight (8) business days of the scheduled date for the event	Permis pour pièces d'artifice	50 \$ pour un événement spécial ou 100 \$ si la demande doit être traitée dans les huit (8) jours ouvrables de la date prévue de l'événement spécial 150 \$ pour tout autre événement ou 300 \$ si la demande doit être traitée dans les huit (8) jours ouvrables de la date prévue de l'événement
Request for any other purpose not expressly provided for in this Schedule	\$75.00 per request	Demande pour toute autre fin non spécifiée dans la présente annexe	75 \$ par demande